



TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

[Taxe d'apprentissage] Nous faisons appel aux entreprises pour soutenir l'INSHEA, envoyez votre promesse de versement avant le 31 mai 2022

Pour financer des formations et des projets de recherche pour l'accessibilité et l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap, nous faisons appel aux entreprises. Le versement de la taxe d'apprentissage est pour nous une ressource essentielle. En choisissant de soutenir l'INSHEA, vous participez à l'émergence d'une société plus inclusive.

[Plus d'informations sur la taxe d'apprentissage et télécharger la promesse de versement.](#) [1]

Liens

[1] https://www.inshea.fr/fr/content/taxe_apprentissage